



**Appel à  
la solidarité &  
considération  
pour le tissu  
culturel &  
associatif**

**SYNTHESE DES DEMANDES PRORITAIRES DU COLLECTIF SOLIDARITE CULTURE LIEGE EN DATE DU 23/9**

**Résultat de la réunion plénière de Solidarité Culture Liège le 15/9, elle vise à préciser et affirmer les demandes déjà exprimées début juillet. En effet, les réponses données par les pouvoirs publics ont été considérées comme inadéquates dans leur forme et leur timing.**

***URGENCE POUR LES LIEUX QUI ACCUEILLENENT DES PUBLICS***

**Constat** : les conditions de la reprise réclament des aménagements dans l'espace et l'organisation qui entraînent des surcoûts et des pertes de revenus (jauges plus petites).

Dans ce contexte, les informations sont confuses, voire contradictoires, selon qu'on se fixe ou s'adresse aux pouvoirs subsidiants, qu'on soit considéré comme Horeca ou programmateur culturel, au Cabinet du Bourgmestre ou au BPA...

Les grandes infrastructures culturelles et quelques opérateurs de taille plus réduites ont été reçus par le Bourgmestre et l'Echevin de la Culture. Si l'initiative est louable elle ne règle pas un problème plus général. Solidarité Culture Liège ne comprend pas pourquoi ces rencontres sont individuelles et non collectives.

**La demande à la Ville :**

- 1) En soutien au tissu associatif, que peut-elle mettre immédiatement en place pour déroger aux normes présentées dans les Guides génériques ? Comment et dans quelles conditions peut-elle faire, de manière concertée, preuve de souplesse sur les conditions d'accueil de public en période Covid.
- 2) Quels moyens financiers, matériels ou humains peut-elle mettre à disposition pour pallier les surcoûts et besoins accrus des équipes ? (subsides exceptionnels, plexis, gel, masques, stewards...)

### **FONDS D'URGENCE SPECIAL COVID**

**Constat** : Depuis juin, les opérateurs forts impactés ont parfois eu un sursis grâce à des aides ponctuelles, mais nombre d'entre eux n'y ont pas droit. La situation se prolongeant (on parle dorénavant d'une année Covid de mars 2019 à mars 2020), le besoin d'aide reste criant et on peut même parler de danger de mort pour certaines structures. Certaines structures ont eu des propositions directes de petites sommes d'urgence des pouvoirs publics locaux, mais le collectif préférerait que la solution soit plus globale. Une réflexion est menée sur un fonds solidaire associatif et citoyen, mais il est indispensable que la Ville et la Province participent de la même démarche.

#### **La demande aux pouvoirs publics (Ville et Province) :**

Dégager une somme pour accorder des aides Covid aux structures les plus démunies en fixant des critères d'accès clairs et accessibles sur base d'une grille d'analyse de la situation à construire avec Solidarité Culture Liège. Prémice d'un guichet d'infos à développer (voir ci-dessous), une personne devrait être mise à disposition par les pouvoirs publics pour prendre ce taureau par les cornes.

### **GUICHET D'INFORMATION**

**Constat** : les opérateurs, a fortiori quand ils collaborent moins ou depuis peu avec les pouvoirs publics, trouvent la politique culturelle opaque.

Ils ne savent pas où trouver les informations nécessaires (montants des aides disponibles et sur quelles enveloppes, matériel et infrastructures à disposition...) ainsi que les procédures (formulaires, types de demandes, délais...), auxquelles la pratique déroge d'ailleurs en permanence. Ils manquent aussi de personnes ressources disponibles et connaissant bien le terrain pour les écouter et les aiguiller.

#### **La demande aux pouvoirs publics (Ville et Province) :**

Sur base d'une situation de crise, mettre en place une ou des pages Internet reprenant des informations claires reprenant notamment les procédures et des personnes de contact (idéalement, une pour la Ville et une pour la Province, coordonnées et en dialogue avec les opérateurs). Ces interlocuteurs privilégiés devraient être entièrement dédiés à l'aiguillage et l'accompagnement des opérateurs. Nécessaire en permanence, ce guichet pourrait être rapidement mis en place et être amélioré progressivement en concertation avec les opérateurs concernés.